



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 13 octobre 2010 – n°252/D130

**Compte rendu de la réunion
du groupe de travail Mal-logement
du 14 septembre 2010**

Présidente : Marie-Thérèse JOIN-LAMBERT

Rapporteurs : Maryse MARPSAT (Insee), Catherine ROUGERIE (Insee)
Julie LABARTHE (Drees)

Destinataires : Les membres du groupe

Liste des participants

René	BALLAIN	Laboratoire Pacte - IEP
Geneviève	CASTAING	Direction générale de la cohésion sociale
Michel	CASTELLAN	Pour Emmaüs
Hélène	DADOU	DGALN
Jean-Michel	DAVID	FAPK
Jean-Claude	DRIANT	IUP Université Paris 12
Perrine	DUBOIS	FNARS
Karl	EVEN	MEEDDM - CGDD - SOES
Jean-Marie	FIRDION	Centre Maurice Halbwachs
Didier	GELOT	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
Bernard	LACHARME	Haut comité du logement des personnes défavorisées
Nadine	LEGENDRE	Cnis
Marie	LOISON	CMH-ERIS
Brigitte	MUNOZ-PEREZ	Ministère de la justice et des libertés
Emmanuelle	NAUZE-FICHET	ANAH
Christophe	ROBERT	Fondation Abbé Pierre
Chantal	SALESSES	CNAF
Nolwenn	SARIAN	DGALN-DHUP

Excusé :

Matthieu

ANGOTTI

Fédération nationale des associations de réinsertion sociale

1) Examen pour validation du projet de relevé de décisions de la réunion du 7 juillet

Le groupe a approuvé le relevé de décisions de la réunion du 7 juillet.

2) Examen et discussion du concept de mal-logement et présentation d'une proposition de classification des situations de logement

René Ballain expose l'historique de la notion de mal-logement introduite par la Fondation Abbé Pierre en 1995. La création de cette notion répondait à la nécessité d'étendre l'analyse, jusqu'ici réduite à la question des sans-abri et des mal-logés (catégories de années 50), aux difficultés de maintien dans le logement et d'accès au logement (questions apparues dans les années 1980). La notion est suffisamment large pour permettre de recouvrir les nouvelles problématiques liées aux difficultés de logement qui peuvent apparaître.

Elle devrait maintenant englober le phénomène émergent des inégalités de perspectives résidentielles et les problèmes de ségrégations résidentielles.

La fondation Abbé Pierre propose chaque année dans son rapport des chiffrages pour les trois premières dimensions du mal-logement (privation de logement, mauvaise qualité du logement, maintien dans le logement).

Maryse Marpsat présente les classifications de situations de logement. Il existe deux types d'approches : une approche par liste et une approche par dimensions. Les approches par liste sont plus orientées vers l'action publique, en présentant une liste de situations « inacceptables ». Elles sont de plus faciles à mettre en œuvre et à faire évoluer. Mais les doubles comptes (c'est-à-dire les cumuls de difficultés) n'y sont pas toujours repérés.

Les nomenclatures donnent une classification de l'ensemble des personnes en fonction de leur situation de logement en croisant plusieurs dimensions. Contrairement aux listes, elles ne peuvent pas comporter de double-comptes et mettent en évidence qu'une personne peut-être mal logée selon une dimension mais pas selon l'autre : une personne en hébergement d'urgence peut ainsi être dans une chambre confortable mais être considéré en difficultés de logement en raison de son statut précaire d'occupation. Toutefois, éliminer complètement les doubles comptes nécessite de disposer d'une source unique. En pratique, les nomenclatures aboutissent en général à une présentation par liste. Elles sont cependant utiles comme cadre de pensée.

Maryse Marpsat propose au groupe de repartir de la nomenclature du Cnis, de revoir les découpages au sein des dimensions existantes et d'ajouter de nouvelles dimensions, soit pour compléter la classification (l'adéquation du logement au ménage : surpeuplement, aspects financiers, handicap) soit pour ne pas perdre de vue certains aspects des difficultés de logement (l'environnement : bruit, équipements, pollution...)

L'accent est mis sur l'importance de listes pour guider l'action politique ainsi que de données localisées pour la mettre en œuvre (Hélène Dadou, Emmanuelle Nauze-Fichet).

Marie-Thérèse Join-Lambert propose que le groupe définisse d'abord des concepts avant d'étudier la question des sources. Elle souligne que la statistique nationale alimente le débat public et éclaire l'orientation nationale des politiques publiques. Les statistiques locales sont utiles pour la mise en œuvre des politiques et leur pilotage. Elles seront étudiées lors des prochaines séances.

Il se dégage un certain consensus au sein du groupe sur la nécessité d'introduire la dimension de l'adéquation du logement au ménage.

Même si les questions de ségrégation, de mobilité et d'environnement sont importantes, il semble plus difficile de les intégrer dans une nomenclature. Le groupe s'accorde pour préconiser une mise à jour de la typologie Tabard qui est une typologie des communes/quartiers selon leurs caractéristiques sociales, économiques et démographiques. Ceci permettrait une première approche des questions de ségrégation et d'accès aux services.

Le débat porte sur la méthode de travail du groupe. Christophe Robert propose de tout d'abord définir les dimensions importantes, puis les découpages au sein de ces dimensions et en fin, une liste de situations inacceptables.

Cette démarche est approuvée par Emmanuelle Nauze-Fichet.

La question reste de savoir si c'est au statisticien de définir ce qui est inacceptable ou non, ce qui nécessite ou non une intervention publique (Didier Gélot) et quelle doit être le positionnement de la statistique publique vis-à-vis des catégories créées par le politique (René Ballain).

3) Présentation de l'Insee Première sur les situations critiques de logement par Catherine Rougerie

Catherine Rougerie présente les principaux résultats de l'*Insee première* que l'Insee publiera prochainement sur les situations critiques de logement. Cette publication repose essentiellement sur des données issues des enquêtes Logement (2002 pour les situations d'hébergement par un tiers, 2006 pour le reste), du recensement de la population (2006), de l'enquête sur les établissements sociaux de la Drees (2008) et de sources administratives pour les bénéficiaires de l'ALT.

L'Insee distingue les situations suivantes :

- Les sans-domicile qui se répartissent en trois sous-groupes :
 - o Les sans-abri ou hébergés en centre d'hébergement d'urgence et autres dispositifs d'urgence,
 - o Les établissements sociaux de longue durée,
 - o L'hébergement financé par l'ALT, hors établissements sociaux de longue durée.
- Les autres situations sans logement personnel :
 - o Hôtel,
 - o Hébergement contraint chez un tiers.
- Les logements privés de confort :
 - o Habitations de fortune (y compris caravanes non mobiles),
 - o Autres logements privés de confort ou surpeuplés,
- Les habitations mobiles terrestres (y compris les gens du voyage).

Cette classification suscite la discussion sur deux points :

- La classification des personnes hébergées dans des établissements sociaux. Hélène Dadou et Geneviève Castaing s'étonnent que les personnes hébergées dans des logements de longue durée puissent être considérés comme dans une situation critique vis-à-vis du logement. Ce point de vue est partagé par plusieurs membres du groupe : les maisons relais ou les pensions de famille qui, selon la loi, doivent proposer un logement durable ne constituent pas des situations critiques de logement.

- Les habitations mobiles (qui peuvent l'être physiquement). Comment classer les gens du voyage ? Considérer que tous les gens du voyage en habitation mobile sont dans une situation critique pourrait être interprété comme une volonté de sédentariser tous les gens du voyage. Les sortir des situations critiques reviendrait à considérer que ce mode d'habitation est toujours un choix, ce qui n'est pas le cas.

Ces deux questions seront débattues lors de la prochaine séance, qui sera notamment l'occasion d'affiner le classement des établissements sociaux.

Plusieurs membres du groupe regrettent que la sous-location ne soit pas traitée. Ce thème ainsi que celui du classement des campings et des hôtels sera abordé lors des prochaines séances.

4) Présentation de fiches concernant les indices de peuplement et les dépenses de logement par Catherine Rougerie

Indices de surpeuplement

Catherine Rougerie présente les différents indices existants. La plupart tiennent compte du sexe, de l'âge et du statut matrimonial des membres du ménage et de la nature des pièces (chambre, cuisine, séjour) ; ils rapportent le nombre de pièces réel à une norme qui définit le nombre de pièces nécessaire, en regard du nombre de personnes du ménage. Cette norme inclut une catégorisation des enfants (jeunes enfants et grands enfants) et un seuil de passage à l'état d'adulte. Les indices actuellement en usage à l'Insee sont des indices absolus. Celui qui est

privilegié par la division Logement ne peut être calculé que lorsque l'on dispose de la surface, ce qui n'est pas le cas du recensement.

Les Caf et la loi Dalo définissent les normes de peuplement seulement en fonction de la surface du logement.

Hélène Dadou souligne l'importance de l'articulation entre les normes utilisées par la statistique publique et celles utilisées sur le terrain et l'importance de pouvoir utiliser des estimations locales. La source FILOCOM, disponible tous les deux ans et exploitable à un niveau géographique fin, pourrait être utile pour estimer des indices locaux. Le SOeS a déjà fait des dénombrements de logements surpeuplés à partir de cette source. Karl Even les présentera lors de la prochaine séance. Cela permettra d'appréhender la robustesse des différents indices à la source utilisée, l'Insee ayant déjà procédé à des comparaisons entre l'enquête Logement et le Recensement de la population.

Aspects financiers

Catherine Rougerie présente la fiche sur les aspects financiers. L'approche par les taux d'effort peut être complétée par des analyses qui prennent en compte les différences de qualité entre les logements occupés par les ménages, comme cela a été tenté dans un article de France Portrait Social qui utilise la notion de poids net du mètre carré par personne, ou les situations de difficultés de paiement ou d'impayés.

Plusieurs propositions sont envisagées par l'Insee : estimer des taux d'effort par catégorie de ménages plutôt que des taux individuels, suivre des taux d'effort annuels grâce à l'enquête SRCV, moins complète que l'enquête Logement mais plus fréquente, utiliser les sources administratives pour mieux connaître les situations de difficultés de paiement, utiliser les enquêtes mensuelles de l'Insee auprès des ménages pour suivre l'évolution des situations d'impayés.

Brigitte Munoz-Perez (ministère de la Justice) indique qu'elle dispose de statistiques sur les expulsions et sur les copropriétés en difficultés. Ces sources seront présentées lors de la séance du 19 octobre.

Programme des séances suivantes

7 octobre :

Présentation du recensement de la population

Discussion sur la privation de logement et les sans domicile (concepts, sources...)

Présentation des fiches non examinées lors de la séance du 14 septembre (qualité du logement, hébergement chez un particulier)

19 octobre

Sources autres que celles de l'Insee

Autres questions.